



Aujourd'hui, 28 mai, est voté le projet de loi du démantèlement de la fonction publique. Les annonces récentes sur les 120 000 suppressions d'emploi qui ne seraient plus l'objectif du gouvernement et sur la mise en place d'une prime de précarité constituent des inflexions positives à mettre au compte de la large unité syndicale et de la mobilisation.

Mais, sur l'essentiel du projet de loi, à ce jour, le gouvernement n'a pas répondu aux légitimes inquiétudes des organisations syndicales par exemple sur les nouvelles instances de dialogue social prévues ou encore sur le recours accru au contrat.

Si ce projet de loi était adopté, il aurait des répercussions graves sur la qualité du service public, sur l'exercice des missions publiques et sur les conditions de travail des agent-es. A la veille d'un rendez-vous salarial, les organisations syndicales exigent une politique salariale qui permette de reconnaître mieux le travail, les qualifications et l'engagement professionnel de toutes et tous les agent-es. Elles revendiquent une amélioration des salaires de toutes et tous les agent-es qui passent par le dégel du point d'indice et des mesures générales ainsi que par la suppression du jour de carence.

En ce 28 mai, les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires de la Fonction publique affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général. Elles appellent les agents à se mobiliser aujourd'hui pour dire non à ce projet de loi de transformation de la fonction publique et exiger une revalorisation salariale pour toutes et tous.

Dans ce contexte de remise en cause des services publics, Blanquer propose un projet de loi qui accentue toutes ces dérives.

- Sa vision du paritarisme et du mouvement des personnels ? Un champ de ruines !

Blanquer veut supprimer les instances partiaires pour mieux nommer à la tête du client ou encore envoyer les collègues enseigner sur des postes non demandés à titre définitif sans aucune transparence. Le nouveau mouvement est l'exemple même de la volonté de mise au pas des enseignants. Plus question d'imaginer réussir à conjuguer vie professionnelle et familiale, nommés loin de chez eux les enseignants n'auraient rien à dire et leurs représentants élus non plus ! Belle reconnaissance....

Sur cette question-là, le SNUipp refusera les nominations d'office sur vœux géographiques et vœux larges. Nous considérons ces nominations comme entachées de potentielles irrégularités contraires aux principes généraux régissant le mouvement : « continuité et égalité d'accès au service public d'éducation ET traitement équitable des demandes de mutation »

Nous vous demandons solennellement de tout mettre en œuvre pour permettre aux enseignants du Jura de conserver un mouvement départemental pour que chacun et chacune soit nommé-e **sur un poste correspondant à un vœu précis, à un vœu CHOISI** en organisant des mouvements complémentaires.

Le SNUipp-FSU tient à remercier l'ensemble des personnels pour le travail fourni et trouve la circulaire du ministère ouvrant la possibilité de faire travailler nos collègues de l'administration pendant le week-end inadmissible.